



Strasbourg, le 3 novembre 2017

CODEXTER (2017) 3rev

COMITE D'EXPERTS SUR LE TERRORISME (CODEXTER)

Réseau 24/7 de Points de contact sur les combattants terroristes étrangers

**Informations fournies par le Secrétariat – mise à
jour**

Secrétariat de la Division Anti-Terrorisme

Direction de la société d'information et de la lutte contre la criminalité, DG I

codexter@coe.int - <http://www.coe.int/terrorism>

Lors de la Session ministérielle du 18 mai 2016, à Sofia, le Comité des Ministres a décidé d' « appelle[r] à la désignation rapide des points de contacts disponibles 24h/24 et 7j/7 en vue de faciliter l'échange rapide d'informations, comme prévu par le Protocole additionnel à la Convention du Conseil de l'Europe pour la prévention du terrorisme (STCE n° 217), en attendant l'entrée en vigueur du Protocole ».

Le Réseau 24/7 du Conseil de l'Europe sur les combattants terroristes étrangers (ci-après « le Réseau ») est opérationnel depuis le 1^{er} décembre 2016 et compte actuellement 41 points de contact désignés, y compris un point de contact pour l'Union européenne.

La première réunion des points de contact s'est tenue le 17 octobre 2016. A cette occasion, les participants ont débattu de plusieurs questions essentielles, y compris l'éventuelle valeur ajoutée du Réseau, les modalités d'échange d'informations et les aspects de sécurité et de confidentialité. Parmi les nombreuses conclusions de la première réunion, la plus importante a été la nécessité de mettre le Réseau en place d'une manière qui permette aux points de contact de demander, d'envoyer et de recevoir des informations vis-à-vis des autres points de contact, et de relayer sans délai de telles demandes ou informations aux autres autorités pertinentes au niveau national.

La deuxième réunion des points de contact s'est tenue le 21 mars 2017. L'objectif de la deuxième réunion était d'évaluer l'efficacité du Réseau sur le fondement de l'expérience acquise et de débattre de la manière dont ses fonctions peuvent être améliorées. La réunion a également fourni l'opportunité de débattre d'aspects variés du Réseau, d'identifier toute question critique et de présenter toute suggestion et idée d'amélioration.

Le Secrétariat a informé les points de contact des résultats d'un « test Ping » mené pour vérifier que le Réseau fonctionne. Le « test Ping » a consisté à envoyer un courriel à tous les points de contact leur demandant d'accuser réception. Il a été convenu que davantage de « tests Ping » seront menés à l'avenir afin de mieux évaluer et d'améliorer le fonctionnement du Réseau. Les participants ont convenu de l'importance de veiller à ce que les points de contact soient aisément joignables sur une base 24/7. Il a également été relevé que tous les acteurs devraient veiller à une coopération plus vigoureuse entre les points de contact eux-mêmes, mais également entre les points de contact et le Secrétariat du Conseil de l'Europe.

A l'occasion de la Session ministérielle du Conseil de l'Europe le 19 mai 2017, à Chypre, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, M. Thorbjørn Jagland a informé les ministres des Affaires Etrangères des Etats membres de l'état des lieux s'agissant du Réseau.

Le Protocole Additionnel est entré en vigueur le 1^{er} Juillet 2017. A ce jour, il a été ratifié par 10 États membres et compte 28 signataires.

La troisième réunion des points de contact est prévue pour début 2018 (date exacte à déterminer). À l'occasion de cette prochaine réunion, le Conseil de l'Europe invitera les représentants des points de contact à informer le Secrétariat et leurs homologues sur la manière dont le Réseau fonctionne dans le cadre de leurs législations et pratiques nationales. Les représentants auront également l'opportunité de partager leurs expériences et attentes vis-à-vis du Réseau, ainsi que d'examiner les moyens d'accroître la confiance mutuelle et, ainsi, l'efficacité du Réseau.